



**AVIS DE RÉCLAMATION
DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE OU IMMOBILIÈRE**

Cet avis doit être transmis au greffier à l'adresse suivante :
Bureau municipal : 740, route St-Paul Nord, Rivière-Héva (Québec), J0Y 2H0

→ IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT OU DE LA RÉCLAMANTE

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

→ DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉVÈNEMENT

Date et heure : _____

Lieu de l'évènement : _____

Circonstances de l'évènement : _____

Décrire les dommages subis : _____

Si rapport de police, le numéro de celui-ci : _____

→ MONTANT DES DOMMAGES RÉCLAMÉS OU ESTIMÉS

Indiquer ici le montant connu des dommages ou inscrire que dès que ceux-ci seront évalués :

Fait à _____ ce _____

Signature du réclamant : _____

→ TRÈS IMPORTANT : Inclure vos pièces justificatives, si vous les avez déjà (exemple : photos, factures, soumissions ou autres). Cet avis de réclamation doit être transmis **dans les quinze (15) jours de la date de l'évènement**, à défaut de quoi, la municipalité n'est pas tenue de vous indemniser en vertu de la Loi.

Si vous détenez un contrat d'assurance, nous vous suggérons d'aviser votre assureur des dommages que vous avez subis.